



Assignation en la forme des référés

Par pseudoAKM

Bonjour,

Je viens de recevoir par le père de ma fille, 17 ans, une assignation en la forme des référés dans laquelle il annonce qu'il souhaite récupérer la garde de notre fille (résidence de l'enfant depuis l'âge de 1 an chez moi, sa mère)
Le père profite d'une situation plutôt conflictuelle entre ma fille et moi depuis 6 mois (liée à l'adolescence) en avançant calomnieusement que je "traite" mal ma fille et avance des propos calomnieux à mon égard

- cette demande peut-elle être entendue par un JAF alors que la résidence principale de ma fille est chez moi (mère) depuis qu'elle a 1 an et qu'elle sera majeure dans 1 an ?

Comment puis-je contourner une telle éventuelle décision de justice ? Médiation entre ma fille et moi, assistance éducative car contexte conflictuel actuellement ? car je sais que cette situation conflictuelle entre ma fille et moi n'est que passagère

- qu'est-ce qu'une assignation en la forme des référés ? Peut-on demander le renvoi de l'audience, car en pleine période de congés, impossible pour moi de contacter mon avocate, établir des conclusions et réunir les pièces justificatives ?

Je précise que j'ai reçu par courrier simple cette assignation le 11 août et que l'audience est programmée le 06 septembre prochain

Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement